



Comptes 2020-2021 clos au 30 juin 2021
Projet de budget 2022-2023
Projets de cotisations, contributions et
participations
Autres mesures

Assemblée générale du 8 avril 2022

COMPTES 2020-2021
Comptes clos au 30 juin 2021

COMPTES DE RÉSULTATS SERVICE GÉNÉRAL
1^{er} juillet 2020 - 30 juin 2021

CHARGES

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	Au 30/06/21	Au 30/06/20
Achats marchandises, divers matériels et autres achats et variations stocks matériels	16 864.79 €	10 774.21 €
Achats non stockés de matières et fournitures et achats logiciels	48 095.43 €	67 579.79 €
Locations, (matériels, immobilières et autres)	27 427.22 €	30 294.20 €
Entretien, réparations et frais de maintenance	44 160.47 €	48 526.07 €
Assurances : immobilisations, responsabilité civile et autres assurances	11 826.82 €	11 430.86 €
Services extérieurs divers (études et recherches, frais de colloques, documentation générale)	11 262.67 €	27 532.64 €
Honoraires (avocats, frais analyses, expert-comptable, commissaire aux comptes) et personnel intérimaire	54 119.60 €	37 989.82 €
Communication	65 051.21 €	82 741.45 €
Frais de transport, déplacements, indemnités tournées et repas (administratif - technique - conseil d'administration)	27 871.30 €	35 217.03 €
Frais assemblée générale	950.80 €	731.49 €
Frais réceptions et réunions	12 091.83 €	10 318.92 €
Frais téléphone et affranchissements postaux	43 753.25 €	49 708.86 €
Services bancaires	816.56 €	912.71 €
Diverses cotisations (FNC, FRCNA, FNPFFS et divers), autres prestations de services et titres annuels validations permis	12 642.08 €	10 760.43 €
Impôts et taxes sur salaires et formation continue	22 243.84 €	19 995.08 €
Taxes foncières et autres taxes	7 097.28 €	5 871.14 €
Rémunérations des personnels et charges sociales	571 592.52 €	544 347.87 €
Autres prestations sociales	14 698.64 €	15 978.24 €
Subventions diverses, indemnités piégeage blaireaux et lutte ragondins	15 864.00 €	8 610.00 €
Subventions sociétés	121 918.00 €	119 252.76 €
Subventions autres (lieutenants de louveterie, association gibier d'eau, association gardes particuliers)	6 927.00 €	6 720.00 €
Autres charges gestion courante	62 136.88 €	64 141.49 €
Dotations aux amortissements des immobilisations, dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels et dotations pour dépréciation stock matériels	71 657.43 €	120 808.17 €
Charges exceptionnelles et valeur nette comptable des actifs cédés	6 905.40 €	5 854.70 €
Charges financières (intérêts emprunts)	523.63 €	612.61 €
Impôts sur sociétés	2 027.00 €	2 927.00 €
<i>Charges de structure (Frais indirects) – Report sur Eco-contribution</i>	- 8 380.45 €	--
<i>Frais de personnels – Report sur Eco-contribution</i>	- 55 869.64 €	--
Total frais généraux	1 216 275.56 €	1 339 637.54 €

<u>PRÉVENTION & INDEMNISATION DÉGÂTS DE GRAND GIBIER</u>	Au 30/06/21	Au 30/06/20
Indemnisation dégâts grands gibiers	159 333.32 €	118 029.60 €
Achats bracelets de marquage	14 877.90 €	14 601.14 €
Achats protection cultures et variation stock matériels	34 702.05 €	21 040.71 €
Déplacements et vacations estimateurs	22 276.45 €	13 208.18 €
Frais de maintenance informatique et autres charges externes (prestataire extérieur, agrainage)	1 174.00 €	3 913.85 €
Services bancaires	79.20 €	79.20 €
Participation financement clôtures	30 970.00 €	18 970.00 €
Subvention agrainage	10 316.00 €	5 500.00 €
Coût des actions techniques d'intérêt général afférent à la prévention des dégâts	5 300.00 €	5 500.00 €
Rémunération de personnels, charges sociales et indemnités de tournées	105 906.93 €	95 939.60 €
Autres charges gestion courante (régul compte)	6 288.36 €	--
Dotations aux amortissements des immobilisations, dotations aux provisions pour risques et charges, dépréciation stock matériels	69 740.00 €	94 023.29 €
Charges financières (intérêts emprunt)	845.41 €	967.05 €
<u>Total prévention et indemnisation dégâts grand gibier</u>	461 809.62 €	391 772.62 €

<u>ÉCO-CONTRIBUTION</u>	Au 30/06/21	Au 30/06/20
Frais de personnels	55 869.64 €	--
Déplacements et hébergement	5 103.00 €	--
Communication	4 080.00 €	--
Subvention particulière	6 213.39 €	--
Charges de structure (Frais indirects)	8 380.45 €	--
Total Éco-Contribution	79 646.48 €	--

<u>TOTAL CHARGES</u>	1 757 731.66 €	1 731 410.16 €
-----------------------------	-----------------------	-----------------------

PRODUITS

FRAIS GÉNÉRAUX	Au 30/06/21	Au 30/06/20
Ventes (divers matériels)	10 967.15 €	12 461.43 €
Produits activités annexes	24 022.86 €	22 942.51 €
Subventions d'exploitation	174 498.25 €	178 884.45 €
Subvention contribution financière	59 190.00 €	61 030.00 €
Recettes statutaires (cotisations)	1 109 211.50 €	1 119 721.00 €
Produits sur placements	15 918.02 €	20 293.31 €
Autres produits sur opérations de gestion	40 608.06 €	6 500.26 €
Quote-part des subventions d'investissements	13 908.43 €	15 245.12 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	31 049.20 €	5 796.39 €
<u>Total frais généraux</u>	1 479 373.47 €	1 442 874.47 €

PRÉVENTION & INDEMNISATION DÉGÂTS DE GRAND GIBIER	Au 30/06/21	Au 30/06/20
Contributions plan chasse	190 580.50 €	188 937.00 €
Ventes protection cultures et autres ventes	9 272.05 €	5 796.06 €
Participations personnelles des chasseurs de grand gibier ("timbre grand gibier")	109 071.00 €	116 430.00 €
Participations des territoires de chasse	4 216.00 €	10 928.50 €
Subvention Conseil Régional	27 472.00 €	--
Produits exceptionnels (régularisation dossiers) et produits s/exercice antérieur	127.60 €	12 644.21 €
Reprises provisions	56 130.29 €	23 260.87 €
<u>Total prévention et indemnisation dégâts grand gibier</u>	396 869.44 €	357 996.64 €

ÉCO-CONTRIBUTION	Au 30/06/21	Au 30/06/20
CDNPC (Phase 1) Financements publics OFB/FNC et Conseil Régional	19 403.52 €	
CDNPC (Phase 2) Financement public Conseil Régional	8 855.50 €	
Programme Biodiv NA Financement public FRC NA	9 530.35 €	
Projet Chasse, Agriculture et Biodiversité -Financements publics : Conseil Régional-Conseil Départemental-Chambre Agriculture 47 et Groupama	7 052.60 €	
<u>Total Eco-Contribution</u>	44 841.97 €	

<u>TOTAL PRODUITS</u>	1 921 084.88 €	1 800 871.11 €
------------------------------	-----------------------	-----------------------

RÉCAPITULATIF

	2020-2021		2019-2020	
	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Frais généraux	1 216 275.56 €	1 479 373.47 €	1 339 637.54 €	1 442 874.47 €
Prévention dégâts grand gibier	461 809.62 €	396 869.44 €	391 772.62 €	357 996.64 €
Éco-contribution	79 646.48 €	44 841.97 €	--	--
<u>Total</u>	1 757 731.66 €	1 921 084.88 €	1 731 410.16 €	1 800 871.11 €
<u>Solde</u>	163 353.22 €		69 460.95 €	

BILAN au 30 juin 2021

Bilan ACTIF		au 30 juin 2021			au 30 juin 2020	Bilan PASSIF	au 30 juin 2021	au 30 juin 2020
		Brut	Amortiss. & dépréciations	Net	Net			
Actif immobilisé	IMMOB. INCORPORELLES	46 836.00	43 004.00	3 832.00	9 060.00	FONDS ASSOCIATIF	1 529 236.00	1 529 236.00
	IMMOB. CORPORELLES :					RÉSERVES DE GESTION	644 965.00	586 471.00
	Terrains	159 553.00		159 553.00	159 553.00	RÉSERVES DÉGÂTS		58 494.00
	Constructions	1 791 749.00	962 385.00	829 364.00	883 877.00	REPORT À NOUVEAU EXCÉDENTAIRE	240 338.00	297 816.00
	Installations Tech. ,mat. & Outillage	187 690.00	179 112.00	8 578.00	12 705.00	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE (dégâts)	-316 794.00	-353 493.00
	Autres immo. Corporelles (mat. de transport, bureau & inform., mobilier)	224 089.00	194 599.00	29 490.00	20 652.00	RESERVES DIVERSES	90 240.00	
	Immobilisations en cours	13 179.00		13 179.00		RÉSULTAT	163 353.00	69 461.00
	Immobilisations financières	2 800.00		2 800.00	2 000.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 802.00	272 711.00
	Total actif immobilisé	2 425 896.00	1 379 100.00	1 046 796.00	1 087 847.00	Total capitaux propres	2 610 140.00	2 460 696.00
	Actif circulant	STOCKS DE MARCHANDISES	46 428.00	1 131.00	45 297.00	31 600.00	PROVISIONS INDEMNITÉS RETRAITE	131 565.00
CRÉANCES À COURT TERME		47 890.00		47 890.00	11 842.00	PROVISIONS RISQUES & CHARGES	25 000.00	34 600.00
TRÉSORERIE		43 806.00		43 806.00	124 234.00	PROVISIONS RISQUES & CHARGES (dégâts)	316 097.00	323 389.00
TRÉSORERIE (dégâts)		528 039.00		528 039.00	506 676.00	Total des provisions	472 662.00	489 611.00
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (dégâts)					18 805.00	DETTES FISCALES & SOCIALES	214 802.00	153 713.00
PLACEMENTS & LIVRETS		1 996 971.00		1 996 971.00	1 708 788.00	EMPRUNTS	52 789.00	62 726.00
						EMPRUNTS (Dégâts)	62 315.00	72 113.00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		10 451.00		10 451.00	4 755.00	AUTRES CHARGES À PAYER	197 771.00	179 038.00
Total actif circulant		2 673 585.00	1 131.00	2 672 454.00	2 406 700.00	DETTES À COURT TERME (dégâts)	108 508.00	75 443.00
						PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		944.00
					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (dégâts)	263.00	263.00	
					Total dettes	636 448.00	544 240.00	
	5 099 481.00	1 380 231.00	3 719 250.00	3 494 547.00		3 719 250.00	3 494 547.00	

PROJETS 2022-2023

**Budget, cotisations, contributions,
participations, autres mesures**

COTISATIONS 2022-2023

Chasseur ("timbre FDC") :

- cotisation validation annuelle : 90 € ;
- cotisation validation temporaire 9 jours : 45 € ;
- cotisation validation temporaire 3 jours : 22.50 € ;
- cotisation validation annuelle Nouveau Chasseur : 30 €.

Titulaires droits de chasse ("adhésion FDC territoires") :

- cotisation personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaire d'un plan de chasse ou de gestion : 90 € ;
- cotisation autre personne physique ou morale titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département : 90 €.

CONTRIBUTIONS 2022-2023

Contribution par animal à tirer

- chevreuil : 18 € ;
- cerf, biche ou jeune : 83 €.

Actions visant à maîtriser les effectifs des populations de chevreuil en classement orange et rouge :

Sur l'ensemble de la sous-unité de gestion cynégétique, relèvement de la norme d'attribution avec un objectif de réduction des populations en classement orange, de forte réduction en classement rouge. Ajustement des quotas de prélèvement de tous les attributaires de la sous-unité à hauteur de la norme. Durant cette période, pour chaque animal à tirer attribué en plus du quota initial, le montant de la contribution dont chaque attributaire doit s'acquitter est remboursé par la fédération, après confirmation du prélèvement par le technicien de secteur.

PARTICIPATIONS 2022-2023 (al.5 art. L. 426.5 Code de l'environnement)

Participation personnelle des chasseurs :

- Participation par validation départementale annuelle : 15 €.
- Participation par validation départementale temporaire 9 jours : 8 €
- Participation par validation départementale temporaire 3 jours : 4 €
- Participation des territoires (bénéficiaires plan de chasse cervidés ou plan de gestion sanglier) :
 - Sous-unité de gestion cynégétique du farguais : 340 € ;
 - Sous-unité de gestion cynégétique du mézinais : 150 € ;
 - Autres sous-unités de gestion cynégétique et unité Périgord : 0 €

AUTRES MESURES 2022-2023

Validation du permis de chasser 2022-2023 :

- Les chasseurs sont invités à prendre l'attache du président de leur société communale de chasse ou de leur ACCA pour effectuer les démarches relatives à la validation du permis de chasser.
- Aucune validation n'est délivrée au guichet sauf demandes déposées par les sociétés de chasse ou ACCA avec bordereau de transmission.
- Frais de dossier / gestion pour la validation nationale : 5 €
- Pour les chasseurs sollicitant une validation départementale directement auprès du guichet de la fédération (hors évaluation et temporaires) :
 - frais de dossier : 5 € ;
 - délai d'envoi postal 10 jours.

Bracelets de marquage :

- grand gibier en enclos (I art. L. 424-3 Code environnement) : prix coûtant majoré des frais de gestion.
- daim en zone d'exclusion : prix coûtant majoré des frais de gestion.

PROMOTION RECRUTEMENT 2022-2023

Accès favorisé à la chasse :

- Formations à destination des candidats chaque mois, sauf durant la période de chasse à la palombe et assistance des candidats dans les démarches administratives ;
- Prise en charge pour partie des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres, soit un montant pour le candidat en première inscription sans échec de 84 euros.

Accès au permis de chasser pour les jeunes de moins de 25 ans, les dames et les agriculteurs entrant dans le programme spécial de recrutement, résidant et obtenant leur examen en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- Prise en charge totale des frais de formation, d'inscription et de délivrance des titres pour les candidats en première inscription sans échec ;
- Remboursement du coût total de la première validation si elle est réalisée dans l'année qui suit l'obtention du certificat de réussite à l'examen ; la deuxième année, remboursement de 80 euros ; la troisième année, remboursement de 60 euros et la quatrième année, remboursement de 40 euros.

Parrainage pour le retour à la chasse des titulaires du permis de chasser résidant en LOT-ET-GARONNE ou inscrits par une ACCA ou société de chasse du département :

- Remboursement de la participation personnelle des chasseurs (15 €) au parrain et au parrainé.

ASSURANCE RC ORGANISATEUR (Poncey-Lebas)

Aide financière aux sociétés de chasse

Les sociétés de chasse qui souscrivent l'assurance responsabilité civile "organisateur" (Poncey-Lebas) se verront reverser par la fédération une aide financière. Cette aide, d'un montant de 3,5 € par RC individuelle (Poncey-Lebas) souscrite par les membres de la société, est plafonnée au coût de la responsabilité civile "organisateur".

Afin d'aider les petites sociétés de chasse comptant moins de 50 membres, l'intégralité du coût de cette responsabilité civile "organisateur" lui sera remboursée par la fédération dès lors que la moitié de ses membres auront souscrit la RC individuelle chasseur (Poncey-Lebas). Pour déterminer le nombre de membres de la société de chasse, la fédération se réfère à la déclaration faite à la souscription du contrat.

Pour déterminer le nombre de membres de la société de chasse qui auront souscrit au contrat RC individuelle chasseur (Poncey-Lebas), la fédération prend en compte les chasseurs qui :

- soit ont souscrit au dit contrat d'assurance auprès de leur société de chasse au moment de la validation de leur permis de chasser et donné procuration à la société pour les représenter auprès de la fédération en signant le bordereau de transmission ;
- soit ont souscrit au dit contrat auprès de la fédération à l'occasion de la e-validation par internet de leur permis de chasser et ont, à cette occasion, désigné leur société de chasse puis lui ont donné pouvoir pour les représenter en cochant la case afférente ;
- soit ont souscrit au dit contrat auprès de la fédération à l'occasion de la validation de leur permis de chasser puis ont apporté leur pouvoir et signé le bordereau afférent, à condition de ne pas avoir déjà donné cette procuration à une autre société de chasse ou un autre territoire.

BUDGET
1^{er} juillet 2022 - 30 juin 2023

CHARGES

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	2022-2023	2021-2022
Achats marchandises, divers matériels et autres achats	17 300 €	17 300 €
Achats non stockés de matières et fournitures	52 650 €	51 600 €
Locations (locations matériels et autres locations)	55 800 €	52 040 €
Entretien, réparations et frais de maintenance	40 200 €	34 500 €
Assurances (immobilisations, responsabilités civiles et autres assurances)	13 300 €	11 650 €
Services extérieurs divers (études et recherches, frais colloques, documentation, cartes prélèvements, autres services extérieurs et dons)	12 180 €	15 000 €
Honoraires (avocats, frais analyses, expert-comptable, commissaire aux comptes) et personnels intérimaires	45 550 €	47 300 €
Communication	50 200 €	83 150 €
Frais de transport, déplacements et missions (administratif - technique - conseil d'administration)	36 450 €	33 300 €
Frais assemblée générale	8 400 €	8 400 €
Frais réceptions et réunions	14 000 €	14 000 €
Frais téléphone et affranchissements postaux	49 800 €	49 000 €
Services bancaires	900 €	900 €
Diverses cotisations (FRCNA, FNC, FNPHFS, divers) et autres prestations, titres annuels de validation du permis chasser et concours Saint-Hubert	15 130 €	26 100 €
<i>Report sur éco-contribution (frais prestations externes)</i>		- 7 470 €
Impôts et taxes sur rémunérations, formation continue	29 300 €	29 700 €
Taxes foncières et autres taxes	7 500 €	5 900 €
Rémunérations des personnels et charges sociales	538 850 €	594 810 €
Autres prestations sociales et tickets restaurant	18 300 €	18 300 €
Subventions sociétés et groupements	245 380 €	222 800 €
<i>Report sur éco-contribution (Aménagements habitats FS)</i>	- 4 500 €	- 9 000 €
Subventions diverses (associations spécialisées gibier d'eau, garde particuliers lieutenants de louveterie, ...) et indemnités piégeurs (Sylvatub)	15 300 €	14 800 €
Autres charges gestion courante	3 250 €	3 250 €
Intérêts d'emprunt	350 €	450 €
Dotations aux amortissements des immobilisations et dotations provisions	75 000 €	83 250 €
Impôts sur sociétés	2 600 €	2 600 €
<i>Report sur éco-contribution (Charges de structures [frais indirects])</i>	- 11 723 €	- 4 170 €
Total Frais généraux	1 331 467 €	1 399 460 €

<u>PRÉVENTION DÉGÂTS GRAND GIBIER</u>	2022-2023	2021-2022
Montant des indemnités versées	218 790 €	160 000 €
Financement des charges d'estimation	15 000 €	34 600 €
Achat bracelets	14 900 €	14 900 €
Achat protections cultures (matériels clôtures et agrainage)	25 800 €	45 000 €
Frais de maintenance informatique	1 200 €	1 200 €
Prestations de service	5 500 €	5 500 €
Charges de personnels affectées à la prévention et à l'indemnisation	126 070 €	90 150 €
Coût des actions techniques d'intérêt général afférentes à la prévention des dégâts (indemnités de tournées, carburant, assurance véhicule, entretien véhicule, amortissement véhicule)	7 150 €	6 750 €
Subvention agrainage	-- €	17 000 €
Intérêts d'emprunt	600 €	750 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 280 €	22 000 €
<u>Total Prévention dégâts grand gibier</u>	425 290 €	397 850 €

<u>ÉCO-CONTRIBUTION</u>	2022-2023	2021-2022
• <u>CDNPC</u>		
Frais de personnels	69 992 €	21 930 €
Frais prestations externes (Publications et revues – panneaux – éditions)	105 020 €	7 470 €
Affranchissement postaux	5 000 €	
Frais de déplacements	--	1 000 €
Charges de structure (frais indirects)	10 523 €	3 290 €
Amortissements	14 500 €	14 500 €
• <u>BIODIV NA</u>		
Frais de personnels	7 986 €	5 900 €
Frais prestations externes (Publications)	2 400 €	--
Aménagements Habitats FS	4 500 €	9 000 €
Charges de structure (Frais indirects)	1 200 €	880 €
<u>Total Éco-contribution</u>	221 121 €	63 970 €

<u>TOTAL CHARGES</u>	<u>1 977 878 €</u>	<u>1 861 280 €</u>
-----------------------------	---------------------------	---------------------------

PRODUITS

<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>	2022-2023	2021-2022
Ventes marchandises (divers matériels)	15 000 €	15 000 €
Locations diverses et autres produits activités annexes	40 700 €	40 700 €
Subventions d'exploitation	173 140 €	214 310 €
Recettes statutaires (cotisations)	1 081 175 €	1 078 010 €
Quote-part des subventions d'investissements	15 240 €	15 240 €
Produits financiers	16 000 €	24 000 €
Reprise de réserve exceptionnelle pour soutien des sociétés de chasse (Résultat 2020-2021)	106 480 €	90 000 €
<u>Total frais généraux</u>	1 447 735 €	1 477 260 €

<u>PRÉVENTION DÉGÂTS GRAND GIBIER</u>	2022-2023	2021-2022
Contributions plan de chasse	198 620 €	198 620 €
Ventes pour protection des cultures	6 000 €	6 000 €
Participations personnelles des chasseurs de grand gibier (timbre grand gibier)	104 250 €	105 450 €
Participation des territoires de chasse	5 000 €	5 000 €
Reprises sur provisions	38 980 €	34 000 €
<u>Total Prévention dégâts grand gibier</u>	352 850 €	349 070 €

<u>ÉCO-CONTRIBUTION</u>	2022-2023	2021-2022
• <u>CDNPC</u>		
Financements publics : FNC/OFB – Conseil Régional – Conseil Départemental	140 895 €	11 100 €
Reprise sur provisions	11 500 €	--
Quote-part subvention	12 030 €	12 030 €
• <u>BIODIV NA</u>		
Financement public : FRC NA	12 868 €	11 820 €
<u>Total Éco-contribution</u>	177 293 €	34 950 €

<u>TOTAL PRODUITS</u>	<u>1 977 878 €</u>	<u>1 861 280 €</u>
------------------------------	---------------------------	---------------------------

RÉCAPITULATIF

	2022-2023		2021-2022	
	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Frais généraux	1 331 467 €	1 447 735 €	1 399 460 €	1 477 260 €
Prévention dégâts grand gibier	425 290 €	352 850 €	397 850 €	349 070 €
Éco – contribution	221 121 €	177 293 €	63 970 €	34 950 €
<u>TOTAL</u>	1 977 878 €	1 977 878 €	1 861 280 €	1 861 280 €



Fédération Départementale **des Chasseurs**

de Lot et Garonne